

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de remplacement du poteau N° 120198, au niveau du 40 route d'Amiens, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

### ARRETE

**Article 1** - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera alternée par feu tricolore et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 15 juin 2026 et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera assurée par la société CONSTRUCTEL PICARDIE – 12 rue le Tintoret – 80 000 AMIENS

**Article 3** - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 11 juin 2026

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bénédicte SIMONIN-THIRIET".

Bénédicte SIMONIN-THIRIET